

Dans sa séance du 26 novembre 2024 le conseil municipal de la Ville de Thônex a pris les délibérations suivantes :

1. Approuvé le procès-verbal du 1^{er} octobre 2024
2. Accepté la démission de Monsieur Raphaël Wittwer de la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex
3. Nommé Monsieur Loïc Veronese, obtenant le grade de Capitaine, à la fonction de Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Ville de Thônex
4. Nommé un conseiller municipal à la fonction de 2^{ème} vice-président-e du bureau en remplacement de M. Richard Stark, démissionnaire
5. Nommé un conseiller municipal à la fonction de vice-président-e de la commission sécurité territoriale en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire de la vice-présidence
6. Nommé un conseiller municipal à la fonction de membre du conseil du Centre sportif de Sous-Moulin (CSSM) en remplacement de M. Richard Stark démissionnaire
7. Confirmé à M. Richard Stark le maintien de sa fonction de membre du comité des fêtes et du jumelage de Thônex
8. Accepté le budget 2025
9. Voté un crédit pour les aménagements complémentaires d'un parc public et de voirie au chemin du Chablais et cession de la future parcelle 6973 (parcelle 3312B et 3313A) et 3351 de Thônex au domaine public communal
10. Approuvé la constitution d'une servitude de superficie en faveur de la Ville de Thônex grevant la parcelle 6462 de Thônex pour des couverts à vélos et trottinettes – chemin du Seigle
11. Voté un crédit d'investissement de CHF 589'200.- pour le versement d'une contribution 2025 au fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné aux subventions d'investissement des communes genevoises
12. Désigné les présidents-es, vice-présidents-es et suppléants-es pour les votations prévues en 2025
13. Agendé l'étude des quatre motions non traitées au conseil municipal du 26 novembre 2024 pour traitement au conseil municipal du 17 décembre 2024

Le dispositif complet des délibérations est affiché sur le panneau officiel de la Mairie

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

* Le délai référendaire expire le 27 janvier 2025

Florian Wünsche
Président du conseil
municipal 2024-2025